



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION GÉNÉRALE
DU SECTEUR FINANCIER
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SUPERVISION
DES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Enquête sur la situation de
Référence de l'Inclusion
Financière au Sénégal
(ESRIF)

2017



Rocade Fann Bel Air, Cerf Volant
BP 6350 Dakar Etoile
+221 33 824 08 83
drssfd@minfinances.sn
drssfd@drs.gouv.sn
www.drs-sfd.gouv.sn

L'inclusion financière est devenue, de nos jours, un facteur fondamental dans le processus de développement des économies, en particulier celles africaines. Les décideurs politiques et les régulateurs reconnaissent la nécessité de développer des approches dynamiques, s'appuyant sur des données pertinentes en vue de promouvoir l'inclusion financière, notamment à travers la mise en œuvre de politiques axées sur l'amélioration de la portée du secteur financier.

Dans cette perspective, l'Alliance pour l'inclusion Financière (AFI)¹ et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) – qui en est un membre principal – ont convenu de réaliser une enquête nationale aux fins d'établir la situation de référence de l'inclusion financière au Sénégal, ouvrant droit à l'élaboration d'une stratégie nationale fondée sur une appréciation affinée de la nature et de l'acuité des défis du moment.

Fort opportunément, le Plan Sénégal Emergent (PSE) intègre des orientations en matière d'inclusion financière et engage l'ensemble des parties prenantes à catalyser le renforcement d'une offre de services financiers adaptés aux besoins des populations et des PME.

Sous ce rapport, il convient de disposer de mesures harmonisées sur le niveau d'inclusion financière, les appréciations y afférentes pouvant être différentes, voire controversées, subséquentement au déficit de coordination noté dans la conception et l'exécution des projets publics, comme privés portant sur l'approfondissement de l'accès et de la qualité des services financiers.

Aussi, l'Enquête sur la Situation de Référence de l'Inclusion Financière au Sénégal (ESRIF) vise-t-elle, sur la base du *Core Set Indicators*² de l'AFI, à :

- inventorier l'offre de produits et services financiers, y compris les moyens de paiements, tant du point de vue des types d'institutions, de la nature des produits et services offerts, que de la cartographie des points de services et des conditions d'accès ;
- mettre en exergue le niveau d'éducation financière des ménages et des PME ;
- réaliser le décompte unique des utilisateurs, notamment les titulaires de compte, en rapport avec les institutions et les produits ou services susvisés ;
- mesurer le degré d'utilisation desdits produits et services ;
- indiquer le niveau de satisfaction exprimé par les deux (2) cibles – ménages et PME - par rapport à la qualité des produits et services financiers utilisés.

A cet effet, en exécution de l'*Accord de Subvention* convenu entre l'AFI et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, la DRS-SFD a assuré le pilotage stratégique du projet – intégrant des visites d'expériences – et conclu un protocole d'accord avec l'ANSD, chargée de la réalisation des travaux statistiques.

Dans ce cadre, l'enquête auprès des ménages a eu une couverture nationale et avait pour cible les populations, âgées de 18 ans et plus. Pour atteindre cette cible, un échantillon de 3000 ménages - représentatif au niveau des 14 régions du pays - a été tiré avec comme base de sondage le dernier *Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)*. La méthode de Kish a été adoptée pour sélectionner, au hasard, l'individu du ménage qui sera interrogé.

Concernant le volet PME, le *Recensement Général des Entreprises (RGE)* du Sénégal a servi comme base

¹ L'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) est le premier réseau mondial dédié à la promotion de politiques adaptées en matière d'inclusion financière regroupant 116 institutions-membres de l'AFI, représentant 94 pays répartis sur les 5 continents. Voir site internet : www.afi-global.org

² Ensemble des Indicateurs de base pour mesurer l'inclusion financière

de sondage à l'enquête. La technique de sondage stratifiée a été utilisée pour obtenir une représentativité régionale, permettant d'effectuer un échantillonnage aléatoire simple, dans chaque strate, et tirer les unités. Ainsi, 14 strates - tenant compte de l'appartenance des entreprises à la catégorie des PME et correspondant au nombre de régions du pays - ont été identifiées pour un effectif de 989 enquêtées, dont 699 en zone urbaine et 290 en milieu rural.

En vue de circonscrire le champ d'investigation de l'ESRIF, l'inclusion financière est entendue comme l'accès et l'utilisation, de façon permanente, de services et/ou produits financiers adaptés aux besoins des populations adultes et des PME, offerts par des institutions financières formelles ou par l'intermédiaire d'un support électronique.

L'ESRIF se propose d'appréhender l'inclusion financière au regard des trois premiers domaines de mesure :

1. l'accès aux services financiers peut être dérivé du nombre total de comptes ouverts dans les institutions financières formelles et, par conséquent, par la proportion de la cible détenant un compte. En générale, les données sur l'accès peuvent être obtenues à travers les informations fournies par les institutions financières, les régulateurs et autres organismes publics ou privés.
2. l'utilisation des services financiers met davantage l'accent sur la permanence et l'intensité de l'utilisation du service et/ou du produit financier. En d'autres termes, la mesure l'utilisation nécessite la disponibilité des informations concernant la régularité, la fréquence et la durée de l'utilisation des services et/ou produits financiers. Cela implique aussi le besoin de connaître la ou les combinaison(s) de produits financiers utilisée(s) par un individu, un ménage ou une entreprise.
3. la qualité des services financiers s'intéresse à l'adéquation entre le service *et/ou* produit financier offert et les besoins de l'utilisateur. Ainsi, au regard des attitudes et opinions de l'utilisateur, vis-à-vis des produits et services offerts, se détermine sa capacité de choisir et de comprendre les implications de ses choix. Cette appréciation de la qualité permet également de comprendre la nature et la profondeur de sa relation avec le fournisseur de services.

Par ailleurs la mesure du bien-être, constituant la quatrième dimension de l'inclusion financière, pourrait faire l'objet d'étude spécifique pour compléter cette approche, notamment dans le cadre d'un autre programme d'enquêtes.

LE VOLET MENAGE

A- Offre de services financiers

- En 2016, l'offre de services financiers, au Sénégal, est assurée par **334** institutions formelles en activité, dont **24** banques, **3** établissements financiers, **277** Systèmes financiers décentralisés (SFD), **29** sociétés d'assurance et la société Nationale de la Poste. Il s'y ajoute, l'offre des services de paiement et de transferts d'argent soutenue par le développement de plateformes informatiques dédiées et la présence de deux sociétés émettrices de monnaie électronique (EME) créées par les opérateurs de téléphonie mobile.

Figure 1 : Nombre d'institution financière formelle

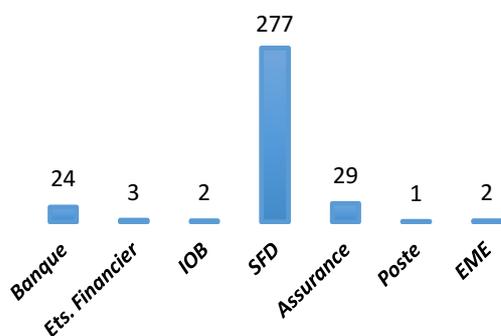
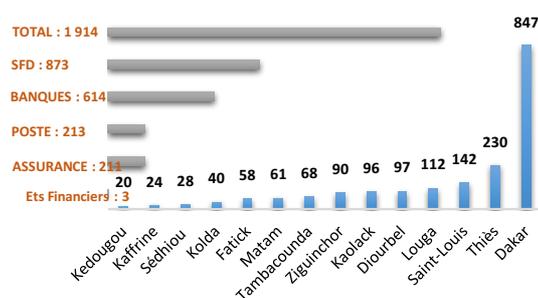


Figure 2 : Points de services par type d'IF et par région



- Les institutions financières ont utilisé, en 2016, un réseau physique de **1 914** points de services permanents, inégalement répartis sur le territoire national, avec **70%** installés dans les régions de Dakar (49%), Thiès (13%) et Saint-Louis (8%). A noter que ces points de services sont détenus principalement par les SFD.
- En termes de connaissance des produits et services financiers, il ressort des résultats de l'enquête, une connaissance très limitée des notions fondamentales tels que le taux effectif global avec seulement 4,4% des enquêtés qui déclarent le connaître, le différé de paiement (3,3%), le découvert bancaire (8,8%), etc. il est apparu également que la connaissance des termes financiers est fortement dépendante du niveau d'instruction de la population.

B- Accès aux services financiers des ménages

4. Situés à moins de 500 mètres des lieux de travail ou domiciles pour respectivement **59%** et **42%** des populations, les services financiers sont plus accessibles aux populations du fait des besoins en transfert d'argent et en monnaie mobile³. Le taux d'ouverture de compte auprès d'une institution financière formelle est de **21,0% de la population**, tiré essentiellement par les individus sociétaires ou clients des SFD, avec un taux de 15,1%. Le **taux d'accès combiné (banque et SFD) est de 20,5%**, révélant ainsi le faible taux d'accès pour les assurances (1,7%) et la Poste (0,7%).

5. Le **taux de détention de compte** varie nettement selon le milieu de résidence. Il est de **31,0%** pour les urbains et de **10,4%** pour les ruraux. Selon le genre, les hommes enregistrent le taux d'accès le plus élevé avec **27,2%** contre **16,8%** pour les femmes. Il faut signaler aussi que ce taux de détention varie d'une région à l'autre. Aussi, **5,5%** de la population déclare avoir utilisé, au cours des 12 derniers mois, le compte d'un tiers, pour accéder à des services financiers, avec un membre de la famille (71%), un ami (22%), ou un boutiquier (4%).

Figure 3 : Taux d'accès par région

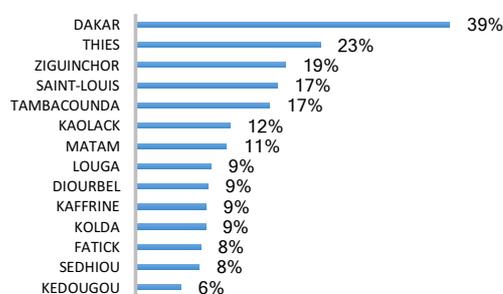
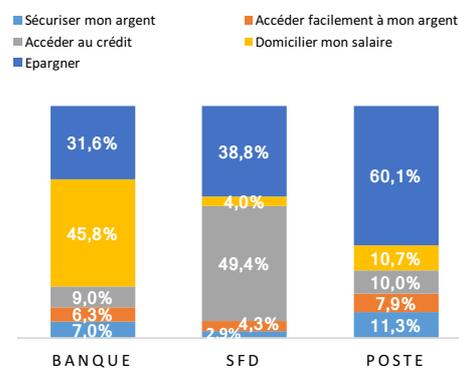


Figure 4 : Motivation pour l'ouverture d'un compte



6. Les principaux motifs d'ouverture d'un compte auprès d'une institution financière sont le besoin d'épargner, la domiciliation de salaire et l'accès au crédit. Pour la domiciliation de salaire, le choix porté sur les banques concerne **45,8%** des individus et pour l'accès au crédit, **49,4%** de la population a choisi les SFD.

3

Toutes les transactions effectuées par le téléphone portable par l'intermédiaire des plateformes des opérateurs de téléphonie mobile

C- Utilisation des services financiers par les Ménages

7. Les opérations les plus fréquemment effectuées sont les *dépôts* et les *retraits*, pour respectivement **24,8%** et **29,5%** des détenteurs de compte. En outre, **14%** des personnes sollicitent régulièrement des relevés de compte. Un tiers de la population déclare épargner sur une base régulière. Analysée sur le plan géographique, cette proportion est la même en zone rurale qu'en milieu urbain. Aussi, est-il ressorti une tendance à épargner plus forte chez les personnes ayant les revenus les moins élevés.
8. L'épargne est principalement destinée à faire face aux dépenses de consommation (**62%**), au démarrage ou l'extension d'une affaire (**27%**), à l'urgence maladie (**20%**) et à la préservation des liquidités (**12%**). Cependant, l'épargne des sénégalais échappent, pour une grande part, aux institutions financières, du fait des associations ou tontines (**29,1%**), de la propension à le garder par devers, soit **27,4%** de la population, ainsi que d'une part des individus préférant la garder dans un endroit sûr à la maison (**23,1%**) ou en nature (bétail, volaille, stock, bijoux etc.).

Figure 5 : Propension à épargner en fonction du niveau de revenu (en milliers)

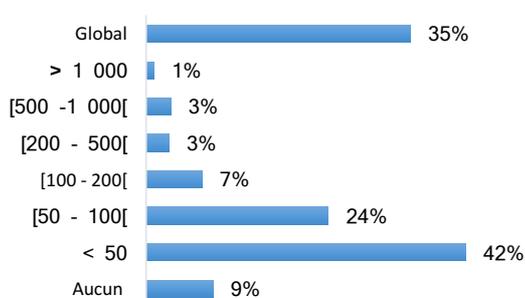
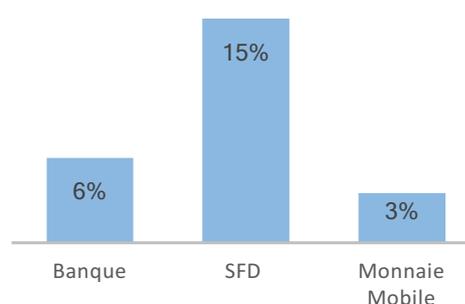


Figure 6 : Proportion d'épargnants au niveau des IF



9. En 2016, un détenteur de compte sur trois a exprimé une demande de crédit, soit dans une banque pour **6,5%**, soit dans un SFD pour **27,5%**. **51,7%** des demandes ont été acceptées par les banques et **71,9%** par les SFD. Au même moment, il est noté que **46,3%** des populations déclarent avoir obtenu, exactement, deux crédits auprès des banques contre **14,4 %** auprès des SFD. Les crédits obtenus auprès des banques, sont destinés à l'achat d'un terrain ou d'une maison pour **61,3%** des bénéficiaires et au démarrage ou à l'extension d'une affaire pour **13,7%** des emprunteurs. Au niveau des SFD, les principaux

objets pour le crédit sont plutôt le démarrage ou l'extension d'une affaire (75,3%) et le financement des dépenses de consommation (10,9%).

10. Par ailleurs, 40,8% des adultes déclarent avoir émis, au moins, un transfert d'argent. Sur la même période, la réception, au moins, d'un transfert a concerné 35,5% de la population. Les produits d'assurance les plus utilisés sont ceux destinés à la couverture des risques auto (56,5%), de crédit (15%), pour la retraite (12%), agricoles (7%), de santé (6%).

D- Qualité des services financiers pour les ménages

11. Le faible niveau de revenu et le manque d'information sont considérés comme les principales barrières à l'ouverture d'un compte respectivement par 68% et 17% de la population tant au niveau des banques que des SFD.

12. Pour l'assurance, le manque d'instruction et d'information est principalement invoqué par 45,5% des individus. L'utilisation de la monnaie mobile, malgré *l'intérêt manifesté par 62,5%* de la population, est obérée par les contraintes suivantes : (i) les difficultés d'utilisation (62%), (ii) l'absence de besoin (49%), (iii) l'inaccessibilité des points cash (13%) et (iv) le manque de confiance (9%). D'autres raisons sont citées pour expliquer le défaut d'utilisation, notamment l'utilisation de moyens alternatifs, le défaut d'identification nationale, la couverture du réseau téléphonique, etc.

13. Le montant minimal exigé et le niveau de revenu apparaissent comme les obstacles majeurs à la constitution de l'épargne au niveau des IF. Il est également cité le manque d'intérêt, l'incompréhension des termes utilisés et l'inaccessibilité. Pour justifier le choix de ne pas demander du crédit, les obstacles les plus invoqués, sont principalement l'absence d'un besoin spécifique (40,9%) et la volonté d'éviter l'endettement (32,2%), l'incapacité de rembourser (10,9%) ou de fournir les documents requis (7,7%).

I. LE VOLET PME

E- Accès aux services financiers des PME

14. Le taux d'accès aux services financiers des PME se situe à **46,7%**. Ce taux est de **36,4%** pour l'accès aux SFD, de **13,8%** pour les banques et de **2,1%** auprès de la Poste. Les PME, installées en zone urbaine, enregistrent un taux d'accès de **49,2%** contre **40,0%** pour celles situées en milieu rural. En zone rurale, il ressort que l'accès aux services financiers se fait le plus souvent à travers les SFD (**33,6%**).
15. **41,7%** des PME sont en possession d'un compte de monnaie électronique. En termes de localisation géographique, la région de Louga arrive en tête avec un taux de **56,1%**, suivie en 2^{ème} et 3^{ème} position par les régions de Dakar et de Saint-Louis avec des taux respectifs de **51,6%** et **50,9%**. La souscription à une police d'assurance concerne **3,5%** des PME, dont les **12%** qui déclarent en détenir au moins deux.

F- Utilisation des services financiers par les PME

16. Les modes de financement principalement utilisés par les PME sont le crédit-fournisseur (**17,2%**), l'emprunt (**14,8%**) et le crédit-client (**14,4%**). Toutefois, l'emprunt emporte la préférence de **79%** des PME du fait notamment de la perception plus favorable sur le coût (**26%**) et d'une meilleure sécurité (**23%**).
17. En 2016, **16%** des PME, détentrices d'un compte, ont demandé un crédit auprès des institutions financières, avec **13%** et **5,1%** des PME possédant respectivement des comptes auprès des SFD et des banques. Le taux d'acceptation est de **92%** pour les PME ayant introduit, au moins, une demande de crédit. Il atteint son niveau le plus élevé auprès des SFD (**94,3%**) et ressort à **73,1%** auprès des banques.
18. L'objet du crédit accordé aux PME diffère selon le type d'institution financière. Pour les banques, la majorité concerne le crédit de trésorerie pour **42,2%** des unités ayant reçu des financements bancaires. Au niveau des établissements financiers, c'est le crédit équipement qui prédomine avec un taux de **40%**. Pour les PME ayant été financées par les SFD, il est observé un taux de **35%** pour le crédit trésorerie et le découvert.

19. Les PME disent utiliser principalement leur compte de monnaie électronique pour le règlement des factures (33,6%) et le transfert d'argent (42,3%).

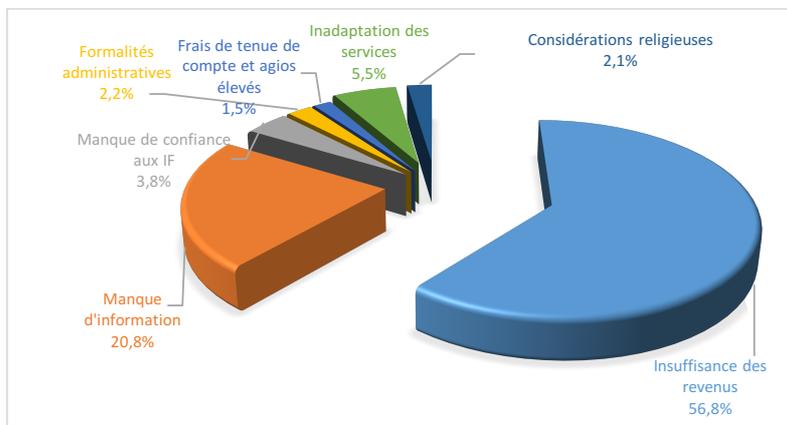
G- Qualité des services financiers vue par les PME

20. Les raisons invoquées par les PME concernant la non-ouverture de comptes au niveau des IF portent principalement sur l'insuffisance des revenus, le manque d'information, le déficit de confiance, l'inadaptation des services, les formalités administratives, ainsi que sur les agios et frais de gestion.

21. Les principales causes de l'absence de souscription à une police d'assurance sont le manque d'information et l'insuffisance de revenu pour respectivement 43,3% et pour 39% des PME. Par ailleurs, les considérations d'ordre religieux ont été évoquée par 8% des PME n'ayant pas souscrit à une police d'assurance.

22. 60% des PME déclarent ne pas connaître l'existence de compte électronique et 18% des unités interrogées le trouvent trop compliqué. Cette situation s'expliquerait par le niveau d'instruction des dirigeants. En effet, pour les PME dont les dirigeants ont fréquenté exclusivement l'école coranique, le taux de méconnaissance atteint 51,5%. Pour les dirigeants ayant le niveau d'instruction de l'élémentaire, ce taux est de 17%.

Figure 7 : Motifs de non ouverture d'un compte



23. Le tableau ci-dessous renseigne sur la perception de la qualité des services fournis par les IF aux PME, sur une échelle de 1 (niveau de satisfaction le plus faible) à 5 (niveau de satisfaction le plus élevé).

Interactions IF – PME	1	2	3	4	5
Fournitures de Conseils par l'IF	49%	16%	22%	4%	9%
Qualité des conseils fournis par l'IF	39%	19%	24%	11%	8%
Relations de compréhension et de confiance mutuelles	30%	12%	34%	10%	15%
Informations, par l'IF, sur les produits les plus adaptés à la PME	47%	11%	22%	11%	9%
Transparence de l'IF en matière de crédit	38%	13%	25%	11%	13%
Communication régulière par la PME de sa situation à l'IF	41%	12%	24%	13%	10%
Communication claire par l'IF des informations requises	37%	12%	26%	13%	11%
Communication régulière par la PME des informations demandées	34%	14%	28%	11%	14%
Informations de l'IF sur les déterminants de l'octroi de crédit	44%	15%	21%	12%	7%
Informations de l'IF sur les modifications internes pouvant affecter la relation	42%	17%	21%	10%	10%
Célérité dans le traitement de la demande de crédit	35%	11%	31%	14%	10%
Accompagnement de l'IF dans l'identification et l'utilisation des mécanismes publics de soutien au financement des PME	46%	17%	21%	8%	8%

ANNEXE

Principaux indicateurs de l'inclusion financière au Sénégal

Désignation	Banques & Ets. Financier	SFD	Assurance	Poste	Total
Nombre d'institutions financières	27	277	29	1	334
Nombre de points de services	616	873	212	213	1 914
Nombre de GAB/DAB	481				481
Superficie	196 712 km2				
Population adultes (+18 ans)	6 848 572				
Nombre de PME	407 882				
% Population adulte ayant au moins un compte dans une Institution Financière formelle	7,8%	15,1%	1,7%	0,7%	21,0%
% Pourcentage des PME ayant au moins un compte dans une institutions financières formelles	13,8%	36,4%	3,5%	2,1%	46,7%
Nombre d'institutions pour 1 000 km2	0,14	1,41	0,15	0,01	1,70
Nombre de GAB/DAB pour 1 000 km2	2,45				2,45
Nombre de points de services pour 1 000 Km2	3,13	4,44	1,08	1,08	9,73
Nombre d'institutions pour 10 000 adultes	0,04	0,40	0,04	0,00	0,49
Nombre de GAB/DAB pour 10 000 adultes	0,70				0,70
Nombre de points de services pour 10 000 adultes	0,90	1,27	0,31	0,31	2,79
Nombre de communes au Sénégal	552				
Nombre de communes ayant au moins un point d'accès	80	260	210	158	297
% de communes ayant au moins un point d'accès	14%	47%	38%	29%	54%
% de la population adulte ayant au moins un compte dans une institution financière agréée	7,8%	15,1%	1,7%	0,8%	21,0%
% des demandeurs adultes ayant au moins obtenu un crédit dans une institution financière agréée durant les 12 derniers mois	51,7%	71,9%			65,4%
Population habitant à moins de 5 km d'un point d'accès physique	38,5%	43,4%	18,4%	37,8%	